DADIO - DEVEI

La préparation des émissions

Quand, blen au chaud dans ses pantouffes, sous l'averse qui pleure au long des vitres, le « cher auditeur » récoute son émission préférée, il se doute peu du travail considérable, minutieux, prolongé, qui a du précèder cette heure de comédie, cette soirée de drame, cette magnifique audition d'un orchestre, ce reportage qui parait al simple Beuls peuvent, en effet, l'imaginer, ies habituée des studios : chefs d'orchestre, régisseurs, opérateurs, artistes, reporters qui, tous, dans les genres les pius divers, participent aux émissions et en ont suivi les phases successives Mous voudrions, en queiques lignes, entretenir de ce sujet les lecteurs du « REVEIL » qui continuent à apporter aux choses de la Radio, un constant et louable intérêt.

Pour prendre, d'abord, un exemple de l'émission la plus simple en apparence, parions d'un concert d'orchestre. Saiton, peut-on savoir dans le publle profane qui on admet généralement qu'à une heure d'émission doivent correspondre quare heures de répetitions préslables? Et encore, parions-nons ici d'orchestres composés exclusivement d'artistes professionnels de taient. Notre orchestre de Radio P.T.T.Nord pour ant composé, on le sait, des mellieurs éléments de la région est dans ce cas.

Et cet nous fait comprendre à quel point peuvent l'émouvoir des insinua-tions comme celles qui, récemment, parurent et, en face des « dix heures démission et en face des « dix heures démission et en partière de la region est dans ce cas dix heures de la région est dans ce cas.

Et cet nous fait comprendre à quel point peuvent l'émouvoir des insinua-tions comme celles qui, récemment.

parurent et, en face des « dix heures de le cette qui pries partière de compres sembles de la reporte de l'entre d'able profession de l'entre d'entre de l'entre de l'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre de l'entre d'entre d'entre d'entre de les contre de l'entre de l'entre d'entre d'entre de l'ent

peuvent l'émouvoir des insinua-comme celles qui, récemment. nt et, en face des « dix heures Encore point peuvent l'emouvoir des inanues tons comme celles qui, récemment. parurent et, en face des « dix heures d'émission » citées comme semblant être leur travail hebdomadaire alignèrent des traitements payés pour tout autre donse, c'est-à-dire pour les heures d'émission, les heures de répetition et les heures passées au domicile méme pour entretenir le mécanisme des lèvres ou des doigts.

Parierons-nous des organisations musi-

complet rout le personnei d'organisation et de surveillance.

De même qu'il faut des consommations énormes de courant d'alimentation pour quelques dizaines de kilowatis «diasiples» dans l'antenne, de même il faut des heures et des heures de préparation pour parfois un quart d'heure d'émission. La Radio a un «prix de revient» élevé. Encore sommes-nous heureux si, après avoir souvent passé tant de temps, spporté tant de soins à une émission nous ne sommes pas trahis au dernier moment par un incident minime et Imprévisible qui, tout à coup, compromet ia qualité l'existence même de l'émission. Parlerons-nous des organisations musicales uniquement composées d'amateurs,
comme les Harmonies, Fanfares, Orphéons qui mettent au pupitre au cours
de plus de dix répétitions successives
telles œuvres dont l'exécution durera
ensuite une heure à peine?
Quant aux émissions dramatiques que
la Radio donne si souvent et auxquelles
a'intéressent tant d'auditeurs, peu d'entre
elles nécessitent moins de trois répétitions préalables, plus le travail personnel de chacun chez sol. Certains bruitages, à eux seuls donnent lieu à des
mises au point, à des essais qui, facilement, sembleraient superflus à ceux qui
ne sont point tellement difficiles sur la
précision et la vérité des décors sonores.
J'ai le souvenir personnel de plus de
cinq heures passées pour tenter de réaliser la sonorité exacte d'un eclatement
d'obus i Quant aux recherches pour
potents la reproduction du tonnerte le J'ai le souvenir personnel de plus de cinq heures passées pour tenter de réaliser la sonorité exacte d'un éclatement d'obus i Quant aux recherches pour obtenir la reproduction du tonnerre je puis dire que des journées ont pu s'écouler et, d'ajouter même sans cependant permettre d'attendre à l'absolue vérité de l'éclatement de la foudre.

Imagine-t-on que noire réants.

décienchée par la transmission d'une cuure de Weile : « La guerre des Mondes » . La guerre des la guerre des des la certainement pas réjoinement des convenir qu'elle lait grand honneur au metteur en ondes . Celui-ci e employé un système assez caractéristique pour présenter l'adaptation radiophonique de l'œuvre de Weils.

Au lieu de dire aux auditeurs : « Yous silez entendre une pléce apécialement écrite pour la T.S.F. d'après « la Guerre des Mondes », et de faire suivre cette annonce de l'émission, le metteur en scène s'est contenté de donner aux auditeurs l'impression qu'ils écoutaient un reportage réel. Et les bons américains en entendant parler des raveges causes par le fameux rayon de la mort, se sont soudein senti frissonner. Fuis la peur, la grande peur a pris naissance dens leurs âmes et ce faire la lieur de la mort, se sont soudein senti frissonner. Fuis la peur, la grande peur a la culconque pour s'éloigner des terribles Martiens.

Les "décors sonores et l'enregistrement

Dans une de nos précédentes chroniques, nous avons donné, sous la signature de M. Léon Plouviet, tous fes renseignements mécessaires sur les divers procédés d'enregistrement qui sont couramment employés dans les postes de T.S.F., lesquels permettent de faire revivre aux auditeurs, à n'importe quelle heure de la journée, des événements antérieurs.

Il est un moyen sur lequel nous vou-drions revenir aujourd'hui, car ll offre un indéniable intérêt, c'est celui de l'enregistrement sur une pelloule, asses semblable aux films réside dans le fait, que l'on peut, à n'importe quel moment, faire les corrections ou les coupures qui paraissent nécessaires.

C'est ainsi que dans l'interview d'une personnaitté quelconque, il sera facile déplacer une partie du dialogue, d'en recommencer une autre sans obliger la personne en question de se préter à nouveau à la fantaisie du reporter.

Evidemment ce travail est fort délicat et doit être confié à des spécialistes avertis. Il est toutefois à remarquer que, lors des émissions, les auditeurs sont dans l'incapacité absolue de dire à quel endroit une modification quel-conque a été apportée.

Ces montages sonores ont de muti-ples svantages, ne serait une place de dire donnent une impression de naturel qui est du domaine de l'extraordinaire.

Ces montages sonores ont de muti-ples svantages, ne serait est entre confection de requier du constitue et bruis de fond sur lesquels doivent se déta-cher les réparties d'une pièce de théâ-tra quelconque.

On doit à la vérité de dire que cer-

cher les réparties d'une pièce de théâ-tre quelconque.

On doit à la vérité de dire que cer-saines stations, pour obtenir des fonds sonores (ont parfois pratiquier l'enre-lestiements sur place, mais il existe de Betits postes émetteurs qui ont recours à certains trucs dont bon nombre ne manquent pas d'originalité.

C'est ainsi que pour imiter un train en marche, le corulteur souffiera consciencieusement dans le bec d'une cafetière rempile d'eau. Sulvant qu'il voudra donner l'impression que le convol roule rapidement ou à allure modérée, le niveau du liquide sera plus ou moins haut...

modérée, le niveau du liquide sera plus ou moins haut...

Pour imiter le galop des chevaux, on se sert de noix de coco videa et fendues en deux On heurie les deux moitié l'une contre l'autre et avec six personness es livrant à cette petite mancaure, on obtient l'impression d'entendre tout un régiment de cavalerie en marche. Mais voici qu'un nouveau problème se présente. Il faut obtenir le bruit que fait une source ou un torrent. Le matériel nécessaire ne sera pas blen compliqué. Une simple feuille de papier froissée avec plus ou moins de vigueur donnera le son désiré. La manière dont on chiffonnera la feuille fera entendre un doux murmure d'eaux coulant lentement ou le bruit tumultueux des ondes déchainées.

en obtient une parfaite imitation.

Nous pariions tout à l'heure du bruit que fait une locomotive. Quand on veut obtenir l'impression d'entendre un train en marche. Il suffit de frotter un morceau de papier de verre, avec une brosse à denis et de balancer à quei-poèle contenant du sable.

Mais le temps se gàire. Jours faut cette fois un bruit de tetenpête. d'ouragan. Le machiniste frottende consciencieusement avec une journal.

Nous voic papier journal une foil pariit des vagues, au tambour sur l'equel on a eu soin de déposer quelques grains de plomb.

En somme, comme ce l'evoic par ces

ques grains de piomo.

En somme, comme on le voit par ces
quelques exemples, les procédés employés sont assez simples.

On doit cependant dire que la plupart
des grands postes leur préfèrent des
reproductions enregistrées sur des disques phonographiques.

On donc des grands postes leur préfèrent des reproductions enregistrées sur des disques phonographiques.

On a enregistré sur des gâteaux de cire extrémement sensibles et purs presque tous les bruits de la création, de la nature et des hommes. Il y a le disque qui reproduit les bruits de la forêt : b ruissement des feuilles, gazouillis des oiseaux, murmure de la source. voici celui dont l'audition doit éveiller l'idée de la tempête : hurlement du vent dans les combies, sifiements sinistres, tout y est..., volci les disques destanés à reproduire les divers bruits de foule : ils sont légion ; la foule qui murmure, etc...

Et au lieu d'être armé de feuilles de

finision. Jamais pu être faite d'une seule traite, non pas qu'il y ait des ratés mais du fait que les artistes sont souvent pris de fou-fries indescriptibles. Il faut donc « couper » jusqu'à ce que juges, délinquants, avocats et témoins aient retrouvé leur sérieux. Quel éolat de rire-monumental ce serait si, un jour, un opérateur facétieux s'avisait de ne pas « couper » et de donner l'enregistrement intégral aux auditeurs i sinistres. tout y est..., voici les disques deatinés à reproduire les divers bruils de foule ; ils sont légion; la foute caime, la foule en colere, la foule qui acclame. la foule qui rit, la foule qui murmure, etc...

Et au lleu d'être armé de feuilles da paire, de tuyaux de poèle, de brosses, de grosses caisses, le «bruiteur» est installé devant un tourne-disques à plusieurs plateaux. A l'aide de commandes electriques, il peut choisir dans chaque disque exactement le nombre des allons qu'il destre. Et ainsi, après avoir fait entendre le chant du coq, il pas sera, par un simple mouvement des doigts, sans qu'on ne s'aperçoive d'erne, au cri de l'alouette qu'il est expendant enregistre sur un saire disque, attende de l'importe quelle partie du noute per l'entende l'en viennent de plus en plus indifférents. Le viermen et externers east menacé d'épusement. Etre placé-devant un haut parleur qui yous mémage les émotions qu'il est chargé de vous elles entendre l'arrivée d'un grand paquisbot en rade de New-York, vous percever le bruit que font les machines en foncsionnant au raienti, volci le coup de siffiet que donne le Commandant pour de reger la laiser indifférent il est de plus en plus urgent de touver de nouvelles formulées, sans toutefois pousser à l'exagération comme ce fut le cas pour l'émission de la « Guerre des Mondes ».

Les droits des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

Par M. CRAMETTE, Administrateur de la Fédération du Nord de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et des Victimes de la Guerre.

Nous sommes fréquemment consultés qui n'a pas fait de déclaration dans les su sujet de l'application de la loi du 26 déclaration de la loi du 26 déclaration de la loi déclaration de la loi déclaration dans les su sujet la une rede des Mutilés de la Guerre dans l'Industrie, le commerce et l'agriculture et nous nous rendons compte que les bénéficialres ignorent très souvent les formalités à la réception de la déclaration dans les sus suites de la déclaration dans les sus suites de la commerce de l'application de la déclaration dans les sus suites de la commerce de l'application de la déclaration dans les sus suites de la commerce de l'application de la déclaration dans les sus suites de la commerce de l'application de la déclaration dans les sus suites de la commerce de l'application de la déclaration dans les sus suites de la commerce de l'application de la commerce de l'application

Bénéficiaires de la loi (Article 1er). — es militaires des Armées de terre et de ler. titulaires d'une pension, définitive u temporaire, en vertu de la loi du 31 fars 1919.

Bénéficiaires de la 10 (Article Ier).

Les militaires des Armées de terre et dent. Itulaires des Armées de letres et dent. Itulaires de la 10 du 21 du 10 du 23 du 10 du 26 du 10 du 27 du 10 du

res de la lot du 31 Mars 1919.

Apprentis et Volontaires non rémuné-rés (Art. 3). Les apprentis et volontai-res non rémunérés ne sont pas compris dans le décompté établi pour déterminer la proportion de 10 p. 100 du personnel total.

la proposioni de 10 p. 100 du personate l'Otal.

Invalides de 86 % et plus (Art. 3).

Tout pensionné de la loi du 31 Mars 1919 dont l'invalidité physiologique atteint au moins 60 %, est compté pour deux unités.

L'employeur titulaire d'une pension, en vertu de 1a loi du 31 Mars 1919, est compté pour une unité dans le pourcentage des Mutilés qui lui est imposé, s'il est réformé avec moins de 80 + d'invalidité ou pour deux unités s'il est pensionné à un taux supérieur.

idité ou pour deux unités a'il est pensionné à un taux supérieur.

Aceldentés du Travall. — Les victimes d'accidents de travail. Ittulaires d'une pension en vertu de la loi du 9 Avril 1898 et des lois subséquentes relatives au même objet, qui sont au service de lexpoitation où l'accident s'est produit, comptent pour une unité lorsqu'elles sont atteintes d'une invalidité de moins de 80 p. 100 et pour deux unités iorsque leur infirmité est supérieure à ce pourcentage, conformément à l'article 3 de la loi du 28 Avril 1992. If de la linéa ler de la loi du 28 Avril 1992 ist. I alinéa ler de la loi du 25 Novembre 1916:

« Toutes les fois qu'un militaire des armées de terre et de mer titulaire d'une pension en vertu de la loi du 31 Mars 1919, aura été victime d'un accident du travail survenu dans les conditions prévues par les lois des 9 Avril 1996. 30 Juin 1899, 12 Avril 1996. 31 Juillet 1907 et 15 Juillet 1914. l'ordonnance du président ou le jugement du tribunal qui fixera le montant des rentes pouvant résulter, tant de sa mort que de 1s réduction permanente de sa capacité de travail, devra indiquer expressément ».

Déclarations des employeurs (Art. 5)

par pensionné.

Vacances d'emplois (Art. 6). — Dans un délai de huit jours francs à dater de la réception de la déciaration de l'employeur par lettre recommandée. l'Office public de placement doit présenter un pensionné de guerre ct. à défaut de présentation dans ce délai, le chef d'exploitation reprend sa liberté d'embauchage. Toutefois l'offre reste valable si, à lex piration d'un nouveau délai de huit jours, les vacances déclarées à l'Office public de placement n'ont pas été comblées directement par l'entreprise.

Période d'essai en cas de contestation

mission departementate de controle survant le case.

En cas de rejet, les demandes de cette nature ne peuvent étre renouvelées que d'année en année.

Le salaire ne peut être inférieur su tarif normal et courant de la profession et de la région et de la région de la courant de la profession et de la région et de la région chargée de la délivrance du certificat de capacité professionnelle, soit par la Commission chargée de la délivrance du certificat de capacité professionnelle, soit par la Commission chargée de la délivrance du certificat de capacité professionnelle, soit par la Commission départementale de contrôle.

Toutefois le salaire peut être réduit, soit par les parties elles-mêmes, soit en cas de désaccord, par l'une des Commissions de contrôle, s'il est étabil que le pensionné se trouve de par son invalidité, dans une condition d'infériorité notoire sur les ouvriers de la même catégorie. Dans ce cas, la réduction ne peut pas excéder 20 p. 100 si la capacité professionnelle est au moins égale à la motife de la capacité normale et 50 p. 100 du salaire normal et courant dans le cas où elle est inférieure à cette motité.

Par dérogation à l'article 8 ci-dessus mentionné, il est prévu à l'article 9 de la loi du 26 avril 1924, que le salaire normal et courant de la profession et de la région sera toujours da su personnel pendant la période d'essai.

En cas de contestation au sujet de la courant de la profession et da région sera toujours da su personnel pendant la période d'essai.

En cas de contestation au sujet de la courant jusque suit la décision definitive de la Commission chargée de la déli-

vrance du certifica de des sionnelle.

Les Instructions de M. le Ministre du Travail, en date du 15 Novembre 1927, précisant qu'en aucun cas il ne pourre y avoir leu à renversement par le bénéficiaire, sur le montant des salaires perquis pendant la période d'essai, quelle que soit la décision prise par la Commission d'armondissement.

pacité professionnell; ou de la Commission départementale de contrôle, donne lieu, à la charge de l'employeur contrevenant, au paiement d'une redevance égale au double de la différence entre le salaire effectivement payé et le salaire normal et courant, aans préjudice de réparationa civiles dues à l'ouvrier lésé. Les Associations aysint pour objet principal la défense des intérêts des bénéficiaires de la loi du 26 Avril 1924, peuvent exercer une action civiles dates benéficiaires de la loi du 26 Avril 1924, peuvent exercer une action civile. basée sur l'imobservation de ses prescriptions, aans avoir à justifier d'un préjudice.

Défai-Congé (Article 12). — Les règles relatives au contrat de travail et notamment celles qui figurent au livre ler du Code du Travail et de la Frévoyance sociale, demeurent applicables aux conventions visées par la loi du 26 Avril 1924.

Avril 1924, sauf en cas de renvot immédiat pour faute très grave, les pensionés atteints d'une invalidité physiologique supérieure à 60 p. 100 peuvent prévendre à un délai congé de deux semsines pour les employés payés à la journée ou à la semaine, et de deux mois pour les employés payés al mois, à môns que les usages ou le contrat ne prévoient une durée supérieure.

Certificat facultatif de Capacité prefessionnelle. Article 13. — Le ecrtificat facultatif de Capacité prefessionnelle. Article 13. — Le ecrtificat

que les usages ou le contrat ne prévoient une durée supérieure.
Certificat facultatif de Capacité prefessionnelle, Article 13). — Le certificat facultatif de eapacité professionnelle, article 13). — Le certificat facultatif de eapacité professionnelle est établi par une commission siégeant au chef-lieu d'arrondissement.

Les instructions de M. ie Ministre du Travail, en date du 15 Novembre 1927, précisent qu'il s'agit d'une commission d'examen qui a pour fonction de délivrer un certificat facultatif, d'ailleurs, de capacité professionnelle aux bénéficiaires de la loi, qui en feront la demande, no-tamment en cas de contestation pour la période d'essai, et que celle-ci doit s'adjoindre, dans chaque cas d'espèce, deux techniciens qualifiés, l'un patron, l'autre ouvrier, désignés par le président du Conseil de Prud'homme ou de la juriduiton, en tenant lieu et qui ont voix désignés par le président du Ces instructions précisent également que la possession du certificat n'entraine pas pour l'employeur auquel est présenté un pensionné tituisire du certificat de capacité professionnelle, l'obligation d'embaucher ce dernier.

Contentations. — Nous verrons dans les articies de le loi clamps reproduits is

Contestations. — Nous verrons dans les articles de la loi ci-après reproduits. la procédure à employer en cas de contestation entre les bénéficiaires et aussujettis.

qu'elle est saisle par la plus diligente d'une des parties.

La Commission d'Arrondissement statue en dernier resort lors des contestations relatives à la période d'essai, en cas de refus motivé psr l'employeur, lorsque le directeur de l'Office de placement chargé den apprécier la légitimité a jugé ce refus injustifié et que cette décision a entrainé momentanément la privation du bénéfice de l'exonération de la redevance.

Chaque Commission d'Arrondissement doit se réunir une fois au moins par semaine, à moins qu'aucune affaire ne soit inscrite au rôle ou en état d'être examinée.

soit inscrite au roie ou en état d'ètre examinée.

Commission Départamentais de Contrôle. — (Article 15). Cette Commission a son slège au chef-lieu du département et a pour rôle :

1º de statuer en dernier ressort sur les conditions relatives au sakaire ;

2º de déterminer le montant des redevances dures par les assujettis qu'i ne se sont pas conformés aux prescriptions de la ioi du 26 Avril 1924, ou par les chefs d'exploitations féminines ou mixtes assujetties à une redevance annuelle sur les indications qu'i leur sont foumles par le prétet, lequie les tohargé par ailieurs de transmettre les états de recouvrement des redevances reconnues exigibles par la Commission d'Arrondissement, à l'administration des Contributions directes.

Mals, Il est blen entendu que c'est à l'Administration préfectorale, de concert avec les Offices de placement et

redevance. Etant donné son rôle d'appel, cette Commission présente deux particulari-

IN THE GRANDE SOURCE SOURCE VITALE EAU DE REGIME VITTEL

Solution de la auestion posée en deuxième page MOTS EN CHAINE FERMÉE

Kinkel, Keller, Lerme, Méhul, Hulin, Indy, Dyle, Légé, Gênes, Nestor, Torcy, Cyrus, Ruskin.

ciaire. Toutefois, dans les cas particu-liers, le préfet peut désigner telles per-sonnes plus spécialement qualifiées, techniciens, médecins, etc...

Organes concourant à l'exécution et lu contrôle de la ici. — Les instruc-les de la controle de la loi de la loi du 26 etatives à l'application de la loi du 26 avril 1924 sur l'emploi obligatoire des nutilés de guerre, les déterminent com-ne auit :

b) l'exécution des prescriptions de la oi est assurée par les officiers de polici audiciaire et les inspecteurs du travail

iol est assuree par les officiers de police judiciaire et les inspecteurs du travail; c) l'examen des différends que l'application de la loi peut soulever est conflié aux Commissions spéciales prévues aux articles 13, 14 et 15 de la loi du 26 Avril 1924 (Commission d'Arrondissement et Commission Départementale). En ce qui concerne les agents de controle, les instructions dont il s'agit rappeilent que l'article 16 de la loi a conflié l'exécution des prescriptions légales aux officiers de police judiciaire et, en outre, en ce qui concerne aculement les explois attions industrielles et aux des explois aux des la conflicient de la Commission Départementale, mais si collect peut provoquer leur action, ils ne relévent pas d'elle, ils ne relévent a et égard que des préfets, Seule, l'autorité préfectorale peut les saisir, soit directements, soit sur la demande des Commissions d'Arrondissement ou de la Commissions d'Arrondissement ou de la Commission d'Arrondissement ou de la Commission d'Arrondissement ou de la Commission Départementale.

Secrétariat, — Le Secrétariat de la Fédération du Nord de l'Union Fédé-

mission Départementale.

Secrétariat, — Le Secrétariat de la Fédération du Nord de l'Union Fédérale est ouvert chaque jour aux adhèrents, sauit le samedi, de 14 à 18 heures, 41, rue de Roubaix, à Lille. Les correspondances doivent être adressées à M. Maurice Dargon, accrétaire général de la Fédération, accompagnées d'un timbre pour la réponse (indiquer le numéro de la carte d'adhérent) lorsqu'il n'existe pas de section dans la localité. Dans les autres cas, s'adresser au président de la section qui en référera à la Fédération en cas de besoin.

L'UNION ROUTIÈRE DE FRANCE A PRÉSENTÉ UN PROGRAMME DE TRAVAUX ROUTIERS A M. PAUL REYNAUD

A III. FAUL ALINAUD

Paris, 27. — L'Union Routière de

France communique : Les préoccupations relatives à la situation extérieure
projetent au premier pian de l'actualité les problèmes de la Défense Nationale et de la Défense Passive. Il est
effectivement impossible à notre époque
de séparer la protection du territoire
national de celle des populations civiles.

D'autre part uelle que soit l'affection ou la capacité de rendement reconnue ou la capacité de rendement reconnue ou la capacité de rendement reconnue du concerne la Commission d'arrondissement, l'emploveur ne peut, en aucun cas d'appel en l'appel en l'

Umoww EMMITTE du MOMILLE PAR HENRY d'YVIGNAC

UNE PANIQUE

Beaucoup d'auditeurs se plaignent de ce que certaines émissions manquent d'atmosphère. Les auditeurs américains ne sont certainement pas de cet avis, si on s'en réfère à le véritable panique qui fut déclenchée par la tranemission d'une euure de Welle : « La guerre des Mondes ».

L'affaire fit un certain bruit à l'époque et la Compagnie d'Emission dut presenter des excuses.

L'aventure n'était certainement pas rejoulasante pour les personnes qui furent jous sensible au cours de l'année 1939.

Récumé des précédents feuilletons dans une villa qu'il possède aux envis de Paris et l'y tient prisonnlère.

Georges, petit journaliste, trés pauvre, aims et est, aimé de Lucie Vézère. «unique héritière du riche imprimeur, ila ont décide de s'épouser. Mais le père Vézère criche, Claude Viéville, que Lucie déteste. Elle est décide à triompher de la volonte paternelle.

ernelle. , qui convoite la grosse dot de héritière, la poursuit de ses 1, mais Lucis lui affirms qu'elle

UN PEU DE STATISTIQUE

ÉMISSION AMUSANTE

De toutes les émissions françsises, la Correctionnelle » de Maurice Diamant lerger, au Poste Parlsien est certainnelle, de toutes les pièces pariées ou puées de la radio française, l'une des luis drivies.

LES PROCHAINES ÉLECTIONS

« Alors je viendral en personne, et je rendral à cette enfant toute sa il-« Marchons I

Sur cette invitation impérative, la sur cette invitation imperative. In vieille se précipita et Lucle et son père eurent peine à la aulvre, tant le désir de contenter le patron lui donnait des

de contenter le patron un connant que parte de Lucie et ceiui de Claude cent des ants qui sevelint en mariant lia marchérent, sous de lourdes rabilitation de continue en delatant d'un rive envevux.

Au fond, elle ne lalasait pas d'être d'alia marchérent, sous de lourdes rabilitations en des des opposers de cent de se des opposers de cent de se cette entre leurs affaires.

La mère de Claude est opposer de cent des servants en mariant des entities en des la servants de content en mariant leurs enfants développer leurs affaires.

La mère de Claude est opposer de cent des la leurs en mariant des entities en leurs d'alia marchérent, sous de lourdes rabilitations en de la marchérent, sous de lourdes rabilitations en mariant des entities en mariant des entities en leur de les mariants de leurs en leu

« bouchon » situé non ioin de la, sur la berge. Enfin, su tournsnt d'une aliée, appa-rur la villa, au beau milieu d'une pelou-

d'où montait lentement la iégère buée

Au premier teas.

On avait repeint fraichement cette naison. Elle perdait alnsi eette allure — Voilé, dit-elle en s'effaçant et en rista olii naguère, impressionna tant a jeune fille. Sans style aucun. dans e goût banal des habitations bourgeoies de 1a banileue parisienne, colfrée d'ardoises, elle erigeait ses deux étages ans baloon, d'où l'on devait apercevoir, sar dessus les ramures. Is Marne couer entre deux haies de beaux vieux ribres tout frémissants.

Une lampe électrique a'alluma sous is vérands: par dessus les ramures, la Marne cou-ler entre deux haies de beaux vieux arbres tout frémissants

véranda:

— Il y a progrès, se dit mentalement
Lucie.

Au bas du perron attendait une jeune
servante qui fit. à l'adresse de M. Evariste Vézère, une révérence de campariste Vézère, une révérence de campariste Vézère, une révérence de campa-Lucie.

Au bas du perron attendait une jeune servante qui fit, à l'adresse de M. Evariate Vézère, une révérence de campagne fort soignée.

Lucie eut le temps de s'apercevoir

Lucie eut le temps de s'apercevoir qu'elle était rousse comme ce Claude détesté — ce Claude qui jamais, jamais ne serait son mari... Jamais i M. Vésère dit à la servante :

— Bonjour, Hélène, bonjour Veuillez montrer as chambre à ma fille... Pendant ce temps-là, je diral quelques mots à votre mère.

Vite, Hélène enieva des mains de Lucies son petit, narsplus et lui dit en

vre ? En même temps, elle lui jeta un sin-gulier regard où se mélaient de l'ironie et de la curiosité.

— Ça, c'est ie eabinet de toilette... Si mademoiselle voulait prendre un

bain?

- Merci, fit Lucle. Je me baignerai demain matin. Il y a un robinet d'eau chaude?

- Oul, Mademoiselle, bien sûr 1

— Si Mademoiselle veut blen me sulveuille blen m'excuser... J'al été avertie puis vint se camper devant une large plateau. Derrière elle venait sa mêre, tre ?

En même temps, elle lui jeta un sinvente dans un quart d'heure... e Ca sera prêt dans un quart d'heure... e Elle fit à son image un petit geste d'amitié :

— Vous auriez pu prendre le soih de d'un ton

d'amitie :

— Bonjour i Voilà une jeune fille tout à fait charmante qui aime à la fo-

— Comment. vous me monterez ?

a N'y a-t-il donc pas, ict, de salle à manger ?

— Ce sont les ordres de monsieur.

s'excuse Hélène avec embarras... E a dit.. Il a dit...

Et pour couper court à toute explication, elle s'enfuit, légère, mais non sans avoir pris le soin de fermer la porte à double-tour.

— Ca. c'est encore les ordres de sieur, pensa l'une peus l'acceptant de l'explication de fermer la porte à double-tour.

— Ca. c'est encore les ordres de sieur, pensa l'une peus l'explication de fermer la sieur, pensa l'une peus l'explication de l'explication de

porte à double-tour.

— Ca. c'est encore les ordres de monsieur, pensa Lucle, avec une colére naissante. Il a dit... il a dit.

Vous auriez pu prendre le soih de frapper, fit observer Lucie d'un ton hautain.

hautain.

— Ça, mam'zelle, c'est pas dans la consigne, déclara la commère, dans un rire aussi gras qu'elle. Faut bien vous faire une raison, voyons, mon petit lapin i « Vous êtes ici en pénitence...

« Sauf pour le service, on ne doit plus voir en vous la demoiselle Vézère... « C'est-il bien entré dans cette gen-tille caboche-là ? Ah ! on a la tête dure, à ce qu'il paraît ?

« Tenes, voicl votre pitance de ce

soir...
« Demain, ca sera teut parell, et après-demain itou, jusqu'à ce que vous fassiez gentiment « kamarade » à monsieur voire papa... Il veut voire blen, cet homme, après tout 1

Furieuse, et dédaignant d'adresser